

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05/04/2011

L'an deux mil onze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mr LEFEUVRE Alain

Mmes GERNIGON et VERLET, Mrs GUERIN, NUGET, PERRICHOT, BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER et RUELLAND, formant la majorité des membres en exercice

Mr PIEL est arrivé à 20h 15.

Étaient absents : aucun

Était absent excusé : aucun

Ayant donné pouvoir : aucun

Mme Gernigon rappelle qu'elle souhaitait faire partie du groupe de pilotage concernant le recensement des zones humides.

Mr Daniel HENRY a été nommé secrétaire de séance

FIN DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ATELIER COURCHINOUX : TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG

Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'atelier Courchinoux architecte paysagiste et les deux co-traitants le bureau d'étude AMCO et l'architecte d'intérieur

A-A-A et le 27 novembre 2006, pour l'aménagement du bourg. Le marché initial s'élevait à 109 515.85 € HT et par délibération du 6 août 2008 le forfait de rémunération était fixé à 123 454.24 € HT pour 1 tranche ferme et 5 tranches conditionnelles réparti comme suit :

Atelier Courchinoux 56 796.79 € ht

A-A-A- 11 609.05 € ht

AMCO 55 048.40 € HT.

Le 8 avril 2010, le conseil municipal arrête le projet initial et décide de maintenir uniquement les travaux de surface et de réseaux sur la tranche ferme.

Compte tenu de la rigueur budgétaire, Mr le maire propose de ne plus exécuter les travaux de surface de la tranche ferme et ainsi mettre fin à la mission de maîtrise d'œuvre de l'atelier Courchinoux.

Il précise que seuls les travaux de réseaux iront à leur terme.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- d'arrêter le projet de travaux de surface de la tranche ferme pour motif d'intérêt général et de rigueur budgétaire
- de passer un avenant n° 4 avec l'atelier Courchinoux pour mettre fin à sa mission
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE TAILLIS DU GRAND FOUCHE

Mr le maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AX N° 571 d'une contenance de 71 770 m².

Négocim de Bretagne domicilié à Vannes (56) propose d'acquérir une parcelle de 28 900 m² environ au prix de 5 € le m² pour la réalisation d'un lotissement de terrains à bâtir. Ce prix est justifié car 48 % de la surface lotie est destinée à la voirie et aux espaces verts (y compris l'allée cavalière).

L'estimatif des travaux de terrassement/voirie/Espaces verts/ Réseaux EP et EU et réseaux souples est estimé à 855 000 € ht. hors main d'œuvre et frais d'études.

Les conditions suspensives sont :

- obtention d'un permis d'aménager pour un lotissement de 45 lots minimum avec 15 logements / ha au minimum et 8% de logements locatifs sociaux.
- Purgé de tous recours (soit un total de 3 mois à compter de la signature du permis d'aménager)
- Obtention d'un procès verbal de bornage amiable et contradictoire parfait établi aux frais de la société Négocim
- absence de prescription de fouilles archéologiques.
- absence de participation pour voirie et réseaux (PVR), de projet urbain partenarial (PUP), de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ou de toute autre participation financière spécifique.
- purge des éventuels droits de préemption

- Obtention par l'acquéreur d'une autorisation de défricher dans le cas où l'administration considère que le terrain objet des présentes est concerné par les art L 311-1 et suivants du code forestier
- Absence sur le bien d'hypothèque que le prix de la vente ne permettrait pas de rembourser intégralement en principal, intérêts et accessoires.

-Clause particulière

Si la commune vend l'autre partie de la parcelle AX 571 correspondant à la future zone 2 AU du PLU, elle devra consulter en premier la société Négocim pour une éventuelle offre de prix.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente à 5 € le m²
- de préciser que la société Négocim prend en charge l'implantation d'un éventuel transformateur électrique
- d'autoriser Mr le maire à signer le compromis de vente et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

NOMINATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'AFF

Le syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aff demande à la commune de Paimpont de nommer de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au conseil d'administration.

Mr le maire sollicite des candidatures.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Mrs Lefevre et Haupas comme délégués titulaires
- de désigner Mrs Ruelland et Perrichot comme délégués suppléants.

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2011

Mr le maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2010 et propose de les reconduire pour l'année 2011. Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer les taux comme désignés dans le tableau ci-dessous et de fixer le produit attendu à 298 911.00 €

	Taux 2011	Base imposition	Produit attendu
Taxe d'habitation	10,22	1 134 000,00	115 894.00
Taxe foncière (bâti)	12,67	871 800,00	110 457.00
Taxe foncière (non bâti)	48,96	148 200,00	72 559.00
TOTAL			298 911.00

Après délibération, le conseil municipal décide pour 13 voix pour et 1 contre de maintenir les taux 2010 pour l'année 2011 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2011

Mr le maire rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

Amicale des Donneurs de sang	70,00
Amis de la Bibliothèque	700,00
Azylis	80,00
Brocéliand co les gens d'ici	143,00
CKPB	2 000,00
Club de la Féé Viviane	154,00
EAPB	63,00
Gymnastique Volontaire	140,00
Le Dahut (Fête de la Musique)	320,00
Prévention Routière	80,00

Racing Club Rugby	600,00
Union Sportive de Paimpont - Concoret	1 650,00
UNC/AFN/Soldats de France	265,00
OCCE	2 160,00
ADSCRIP	10 500,00
Ajoncs d'Or	100,00
CFA - BTP 35	50,00
OGEC Ecole Notre Dame Plélan le grand	440,00
MFR Montauban de Bretagne	50,00
TOTAL DU CHAPITRE SUBVENTIONS	19 565,00

Après délibération, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention, d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE CAMPING

Mr Le maire propose qu'on adopte la même durée d'amortissement qui est pratiquée à l'Espace de l'Etang Bleu.

Voiture	8 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Matériels espaces verts (tondeuse.....)	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel bureau, électrique, électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations appareils de chauffage	10 ans
Equipement de cuisine	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Petits équipements dont le montant est inférieur à 1000 €	2 ans

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de pratiquer les durées d'amortissement comme indiqués ci-dessus pour le budget du camping.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE VERSEE AU BUDGET ESPACE DE L'ETANG BLEU.

Mr le maire rappelle qu'en séance du 8 avril 2010 le conseil municipal décidait d'amortir le déficit couvert par la commune sur une durée de 15 ans.

Il propose de pratiquer la même durée d'amortissement pour la subvention communale versée sur le budget Espace de l'Etang Bleu (EEB).

Le tableau d'amortissement serait le suivant :

Subvention versée en 2010	369 141,98	reste à amortir
2011	24 615,98	344 526,00
2012	24 609,00	319 917,00
2013	24 609,00	295 308,00
2014	24 609,00	270 699,00
2015	24 609,00	246 090,00
2016	24 609,00	221 481,00
2017	24 609,00	196 872,00
2018	24 609,00	172 263,00
2019	24 609,00	147 654,00
2020	24 609,00	123 045,00
2021	24 609,00	98 436,00
2022	24 609,00	73 827,00
2023	24 609,00	49 218,00
2024	24 609,00	24 609,00
2025	24 609,00	0,00

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de fixer la durée d'amortissement de la subvention communale versée au budget de l'Espace de l'Etang Bleu (EEB) à 15 ans. Le 1^{er} amortissement se fera en 2011 pour un montant de 24 615.98 € et ensuite 14 échéances à 24 609 €.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS VERSES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE POUR LA MAISON DE BROCELIANDE ET LE CLUB NAUTIQUE

Mr le maire rappelle la convention signée le 14 novembre 2010 avec la communauté de communes de Brocéliande pour les aménagements de la maison de Brocéliande et le club nautique. Le montant des fonds de concours s'élève à 168 285.45 € :

	Montant initial	2011	2012	2013	2014	2015
Maison de Brocéliande	146 785,45	27 685,45	29 775,00	29 775,00	29 775,00	29 775,00
Club nautique	21 500,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
Total	168 285,45	31 985,45	34 075,00	34 075,00	34 075,00	34 075,00

Le premier versement de 31 985.45 € a été versé en 2010 et les versements suivants seront de 34 075 € pendant 4 ans. Le maire propose d'amortir à partir de 2011,

le montant des fonds de concours versé l'année précédente comme indiqué dans le tableau

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de Mr le Maire.

APPROBATION DU BP 2011 : CANTINE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 65 437 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

APPROBATION DU BP 2011 : LOTISSEMENT TAILLIS DU GRAND FOUCHÉ

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 du Lotissement Taillis du grand Fouché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 25 101 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

AFFECTATION DE RESULTAT 2010 : CAMPING MUNICIPAL

Mr HENRY, Adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2010 du camping municipal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 063.97 € et un déficit d'investissement de 8 232.68 €.

Il propose d'affecter la somme de 31 934 € en section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr HENRY.

APPROBATION DU BP 2011 : CAMPING MUNICIPAL

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 du camping municipal..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 127 111 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 76 615 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

APPROBATION DU BP 2011 : ASSAINISSEMENT

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 50 409 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 177 364 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

AFFECTATION DE RESULTAT 2010 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, Adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2010 de l'Espace de l'Etang Bleu fait apparaître un excédent de fonctionnement de 82 065.08 € et un déficit d'investissement de 51 857.10 €.

Il propose d'affecter la somme de 82 065.08 € en section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr HENRY.

APPROBATION DU BP 2011 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 180 448€

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 165 644 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

APPROBATION DU BP 2011 : DE LA COMMUNE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre

La section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 1 170 963€

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 640 027 €

Niveau de vote au chapitre ou regroupement budgétaire si existant.